



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Indochine

Question écrite n° 126038

## Texte de la question

M. Michel Vaxès attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur la question des travailleurs indochinois envoyés en métropole, souvent sous la contrainte, dès septembre 1939 afin de soutenir l'effort de guerre. 20 000 travailleurs ont ainsi été répartis sur l'ensemble du territoire français pour travailler dans des lieux de productions d'armement et au sein d'exploitations agricoles. Dans le département des Bouches-du-Rhône, ils ont notamment travaillé dans les poudreries nationales de Miramas-Saint Chamas et ils ont créé les rizières de Camargue. Après la défaite, la majorité d'entre eux est restée sur le territoire métropolitain, en zone sud, et fut astreinte à l'internement. Malgré la fin de la guerre en 1945, nombre d'entre eux n'ont pu retourner en Indochine qu'en 1952. Il n'y a jamais eu de reconnaissance officielle du sort fait à ces hommes et les gouvernements successifs sont surtout désireux d'oublier cette sombre page de l'histoire de France. Il lui demande quelles mesures il compte prendre afin que la France reconnaisse officiellement sa responsabilité dans ce drame inhumain enduré par les travailleurs forcés d'Indochine et s'il compte procéder à une juste indemnisation des familles.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Vaxès](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (13<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 126038

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants

**Ministère attributaire :** Défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 janvier 2012, page 380

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)